

**CONCOURS EXTERNE
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF
TERRITORIAL**

SESSION 2015

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Durée : **4 Heures** / Coefficient : **3**

"Une note, à partir des éléments d'un dossier, portant sur l'action des collectivités territoriales dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socio-éducatives permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à en dégager des solutions opérationnelles"

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noir soit bleu est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surlieur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le Jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend **31 pages**, y compris celle-ci.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

SUJET

Vous êtes conseiller territorial socio-éducatif au sein des services du conseil départemental de « Médept », placé sous la responsabilité du Directeur Enfance Famille, en qualité de responsable du Service de Prévention/Protection de l'enfance et chargé de mettre en œuvre les politiques dans ce domaine. Vous exercez une autorité hiérarchique sur les agents du service et assurez leur encadrement technique.

Le Directeur Enfance Famille a souhaité qu'un effort particulier soit porté sur la conception et la définition de démarches et d'outils adaptés favorisant la qualité de l'intervention socio-éducative entre collaborateurs et/ou partenaires du service tout en respectant l'environnement juridique de la prise en compte du secret professionnel et du partage d'informations à caractère secret.

En vue de vous permettre de répondre à sa demande, il vous fait remettre ce dossier et vous demande de lui rédiger une note qui, après avoir rappelé les dimensions particulières du partage d'informations dans le domaine de la protection de l'enfance, formulera de manière ordonnée diverses propositions opérationnelles envisageables qui s'appuieront d'une part sur les éléments de ce dossier, et d'autre part, sur vos connaissances générales en lien avec la prise en charge de la problématique et exprimées plus particulièrement dans le domaine de la conception et de la conduite d'un projet de service (organisation générale, phasage, moyens,...).

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENT N°01 « **Articles 221-6 et 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles** ». (Extrait)
Secretpro.fr - Fiches législation commentée, Laurent Puech / 2015
(2 pages)

DOCUMENT N°02 « **Principes du partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance** ». (Extrait)
Recommandations de bonnes pratiques professionnelles - le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance.
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (A.n.e.s.m.) / juin 2011.
(8 pages)

DOCUMENT N°03 « **Immunité dans le cadre d'un signalement : un « cadeau empoisonné »** ».
Secretpro.fr - Actualités Sociales Hebdomadaires N° 2905 / 10/04/2015.
(4 pages)

DOCUMENT N°04 « **Synthèse du rapport "Le partage d'informations dans l'action sociale et le travail social** ».
Conseil Supérieur du Travail Social, Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes / 2013.
(5 pages)

DOCUMENT N°05 « **L'essentiel - Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance** ».
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (A.n.e.s.m.) / juin 2011
(3 pages)

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

DOCUMENT N°06 « **Le partage d'informations dans l'action sociale et le travail social – Quatrième partie : Les préconisations** ». (Extrait)
Conseil Supérieur du Travail Social, Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes / 2013
(7 pages)

DOCUMENT N°07 « **Fiche de poste - Responsable protection et prévention** ». (Extrait)
Direction enfance Famille
(1 pages)

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.
Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents
Non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.